

ANNEXE 3



Les Dirigeants d'équipe

Le dirigeant d'équipe doit être licencié F.F.H.G et adhérent HCCA.

Il est nommé par le comité directeur en fonction des candidatures reçues.

Etre responsable d'équipe, c'est entre autres :

- ⇒ assurer le suivi administratif de l'ensemble de la catégorie ;
- ⇒ faire le lien entre les parents / joueurs / entraîneurs / responsable hockey mineur ;
- ⇒ être l'interlocuteur privilégié des parents et des joueurs en matière d'information ;
- ⇒ veiller à ce que les joueurs soient à l'heure sur la glace ;
- ⇒ contribuer à faire respecter les règles sportives du club ;
- ⇒ participer aux réunions des dirigeants d'équipe ;
- ⇒ assurer une présence adulte durant les entraînements, les matchs ; (surveillance vie collective dans les vestiaires, gestion d'un blessé, surveillance d'un joueur sanctionné.....) ;
- ⇒ participer à la vie collective du club (organisation des tournois) ;

Le responsable d'équipe doit se faire respecter de ses joueurs tout comme il doit les respecter en retour et pour se faire il doit y avoir une part d'autorité et de complicité.

Cette fonction est essentielle pour la vie du club et nécessaire pour assurer le fonctionnement des nombreuses équipes du HCCA.

Elle implique de la part des dirigeants d'équipe, une adhésion à la politique sportive du club, un esprit sportif, collectif et constructif à l'égard du HCCA et de ses membres, dans le but de la faire évoluer et non de la dénigrer.

Thierry GROSSETÊTE
Président HCCA